

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 28 JANVIER 2021

DELIBERATION N°2021.00055

DESIGNATIONS DES REPRESENTANTS DE SAINT-ETIENNE METROPOLE AU SEIN DE DIVERS ORGANISMES

Le Conseil Métropolitain a été convoqué le 21 janvier 2021

Nombre de membres en exercice : 123
Nombre de présents : 95
Nombre de pouvoirs : 13
Nombre de voix : 108

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Nicole AUBOURDY, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, Mme Caroline BENOUMELAZ, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, Mme Audrey BERTHEAS, Mme Michèle BISACCIA, M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Lionel BOUCHER, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, M. Henri BOUTHEON, Mme Nicole BRUEL, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Christophe CHALAND, Mme Catherine CHAPARD, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE, Mme Laura CINIERI, Mme Viviane COGNASSE, M. Germain COLLOMBET, M. Jean-Noël CORNUT, M. Pierrick COURBON, M. Jordan DA SILVA, M. Charles DALLARA, M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Marianne DELIAVAL, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, Mme Marie-Pascale DUMAS, Mme Isabelle DUMESTRE, M. Frédéric DURAND, M. Jean DUVERGER, M. David FARA, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, Mme Marie-Christine GOURBEYRE, M. Daniel GRAMPFORT, Mme Catherine GROUSSON, M. Jacques GUARINOS, M. Georges HALLARY, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Samy KEFI-JEROME, Mme Siham LABICH, Mme Pascale LACOUR, M. Denis LAURENT, M. Claude LIOGIER, M. Olivier LONGEON, M. Julien LUYA, Mme Brigitte MASSON, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, M. Yves MORAND représenté par Mme Christine HEYRAUD, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Tom PENTECOTE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, Mme Marie-Jo PEREZ, M. Marc PETIT, Mme Nicole PEYCELON, M. Jean-Philippe PORCHEROT, Mme Clémence QUELENNEC, Mme Brigitte REGEFFE, M. Hervé REYNAUD, Mme Laurence RICCIARDI, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, Mme Eveline SUZAT-GIULIANI, M. Marc TARDIEU,

RECUE EN PREFECTURE

Le 11 février 2021

VIA DOTELEC - iXBus

93 02-042-24620770-20210128-02021000550

DATE D'APPHICACON: 10 Février 2021

M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY,
Mme Julie TOKHI, M. Jacques VALENTIN, M. Julien VASSAL

Pouvoirs :

Mme Christiane BARAILLER donne pouvoir à M. Cyrille BONNEFOY,
M. Jean-Pierre BERGER donne pouvoir à Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE,
Mme Jennifer BONJOUR donne pouvoir à M. David FARA,
Mme Marie-Christine BUFFARD donne pouvoir à M. Charles DALLARA,
M. Denis CHAMBE donne pouvoir à M. Gilles ARTIGUES,
M. Paul CORRIERAS donne pouvoir à M. Jacques GUARINOS,
Mme Marie-Eve GOUTELLE donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE,
M. Rémy GUYOT donne pouvoir à M. Gilles THIZY,
M. Robert KARULAK donne pouvoir à Mme Nicole PEYCELON,
Mme Nathalie MATRICON donne pouvoir à M. Luc FRANCOIS,
Mme Djida OUCHAOUA donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,
M. Ali RASFI donne pouvoir à M. Pierrick COURBON,
Mme Laetitia VALENTIN donne pouvoir à Mme Isabelle DUMESTRE

Membres titulaires absents excusés :

M. Jean-Alain BARRIER, M. André CHARBONNIER, M. Jean-Claude CHARVIN,
M. Philippe DENIS, M. Fabrice DUCRET, M. Jérôme GABIAUD, M. Marc JANDOT,
M. Bernard LAGET, M. Yves LECOCQ, Mme Solange MORERE, Mme Christel PFISTER,
Mme Corinne SERVANTON, M. Gérard TARDY, M. Daniel TORGUES,
Mme Eliane VERGER LEGROS

Secrétaire de Séance :

M. Tom PENTECOTE

DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 28 JANVIER 2021

DESIGNATIONS DES REPRESENTANTS DE SAINT-ETIENNE METROPOLE AU SEIN DE DIVERS ORGANISMES

I. Syndicat Loire Lignon

Par rapport séparé, Saint-Etienne Métropole a approuvé l'adhésion à l'EPAGE Loire Lignon, pour le territoire concerné à savoir les cours d'eau situés sur la commune de Rozier-Côtes-d'Aurec.

Il convient désormais de désigner le représentant de Saint-Etienne Métropole pour siéger au sein de l'EPAGE Loire Lignon.

II. Conférences Régionales du sport

Les conférences régionales du sport ont été instituées par l'article 3 de la loi n° 2019- 812 du 1^{er} août 2019 relative à la création de l'Agence Nationale du Sport (ANS).

Le cadre de la convention d'objectifs conclue entre l'Etat et l'ANS est chargé d'établir un projet sportif territorial qui tient compte des spécificités territoriales et qui a pour objet :

- Le développement du sport pour toutes et tous sur l'ensemble du territoire,
- Le développement du sport de haut niveau,
- Le développement du sport professionnel,
- La construction et l'entretien d'équipements sportifs structurants,
- La réduction des inégalités d'accès aux activités physiques et sportives,
- Le développement des activités physiques et sportives adaptées aux personnes en situation de handicap,
- La prévention de la lutte contre toutes les formes de violences et de discriminations dans le cadre des activités physiques et sportives par toutes et tous,
- La promotion de l'engagement et du bénévolat dans le cadre des activités physiques et sportives.

Le décret n°2020 12-80 du 20/10/20 fixe la composition et les règles de fonctionnement des conférences régionales du sport et notamment celles de l'élection de son Président en son sein et de la composition de quatre collèges :

- Le collège des représentants et de l'Etat,
- Le collège des représentants des collectivités territoriales,
- Le collège des représentants du mouvement sportif,
- Le collège des représentants des autres personnes physiques et morales intéressées par le développement du sport, des organisations professionnelles représentatives des acteurs du monde économique.

Collège des représentants des collectivités territoriales et des EPCI

Ce collège comprend :

- 5 représentants désignés par le Président du Conseil Régional,
- 1 représentant désigné par chaque Président de Conseil Départemental de la Région
- Autant de représentants des communes que de départements dans la région désignés par l'association des Maires de France dont un en accord avec l'association nationale des élus en charge du sport,
- Autant de représentants des EPCI compétents en matière de sport que de départements dans la région désignés par l'association des Maires de France,
- **1 représentant désigné par chaque métropole et chaque communauté urbaine compétente en matière de sport de la région.**

Il convient donc désigner le représentant titulaire et le représentant suppléant de Saint-Etienne Métropole pour siéger au sein du collège des représentants des collectivités territoriales et des EPCI des conférences régionales du sport.

III. Conseil d'administration de la Comue « Université de Lyon »

Par une décision du 8 novembre 2019, le Conseil d'État a annulé les dispositions électorales statutaires de la COMUE « Université de Lyon », ce qui, par voie de conséquence, a entraîné l'annulation des élections au conseil d'administration de juin 2019, mettant un terme à l'ensemble des mandats.

Un décret (n°2020-1810), paru le 31 décembre 2020, régularise la situation institutionnelle de la COMUE et permet d'initier un nouveau processus électoral. Dans l'attente de l'aboutissement de ce dernier, un conseil d'administration provisoire sera amené à se réunir au cours du premier trimestre 2021.

Conformément aux dispositions de l'article 4 du décret n°2015-127 du 5 février 2015 modifié portant approbation des statuts de la Communauté d'Universités et Établissements « Université de Lyon », le conseil d'administration comprend, notamment un représentant de Saint-Etienne Métropole.

En conséquence, il convient de procéder à la désignation du représentant de Saint-Etienne Métropole au sein de cette instance.

IV. Comité responsable du Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD)

Suite au renouvellement du Conseil Métropolitain, et aux délégations des Vice-Présidents, il convient d'ajuster la représentation de Saint-Etienne Métropole au sein du Comité responsable du PDALHPD.

En conséquence, il convient de procéder à la désignation du représentant de Saint-Etienne Métropole au sein de ce comité.

V. Fonds d'aide aux jeunes en difficulté - Comités locaux d'aide aux jeunes (CLAJ)

Suite au renouvellement du Conseil Métropolitain, et aux délégations des Vice-Présidents et Conseillers Métropolitains délégués, il convient d'ajuster la représentation de Saint-Etienne Métropole au sein des Comités locaux d'aide aux jeunes (CLAJ).

En conséquence, il convient de procéder à la désignation du représentant de Saint-Etienne Métropole au sein de ces comités.

Conformément à l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'assemblée a décidé à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret pour cette désignation.

- **Pour le Syndicat Loire Lignon, Monsieur le Président propose la candidature de :**
 - M. Bernard BONNET
- **Pour les Conférences Régionales du Sport, Monsieur le Président propose les candidatures de :**
 - M. Hervé REYNAUD en tant que représentant titulaire,
 - M. Frédéric DURAND en tant que représentant suppléant
- **Pour le Conseil d'administration de la Comue « Université de Lyon », Monsieur le Président propose la candidature de :**
 - M. Christophe FAVERJON
- **Pour le Comité responsable du Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD), Monsieur le Président propose la candidature de :**
 - Mme Siham LABICH
- **Pour le Fonds d'aide aux jeunes en difficulté - Comités locaux d'aide aux jeunes (CLAJ), Monsieur le Président propose la candidature de :**
 - M. Jean-Marc THELISSON

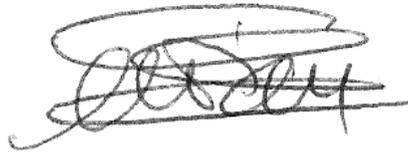
Monsieur le Président demande à l'assemblée s'il y a d'autres candidats pour chaque organisme ; il constate qu'il n'y a pas d'autres candidats.

Le Conseil Métropolitain désigne à l'unanimité :

- **M. Bernard BONNET en tant que représentant de Saint-Etienne Métropole pour siéger au sein de l'EPAGE Loire Lignon,**
- **M. Hervé REYNAUD en tant que représentant titulaire de Saint-Etienne Métropole et M. Frédéric DURAND en tant que représentant suppléant de Saint-Etienne Métropole pour siéger au sein du collège des représentants des collectivités territoriales et des EPCI des conférences régionales du sport,**

- M. Christophe FAVERJON en tant que représentant de Saint-Etienne Métropole pour siéger au sein du Conseil d'administration de la Comue « Université de Lyon ».
- Mme Siham LABICH en tant que représentante de Saint-Etienne Métropole pour siéger au sein du Comité responsable du PDALHPD.
- M. Jean-Marc THELISSON en tant que représentant de Saint-Etienne Métropole pour siéger au sein des Comités locaux d'aide aux jeunes.

Pour extrait,
Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gaël Perdriau', with a large, stylized flourish above the name.

Gaël PERDRIAU